

Félix Ingrand

20 Chemin Michoun  
31500 Toulouse  
06 87 90 51 80

Mme Alary  
10 rue de Centre,  
12430 Villefranche de Panat

Copie :  
Foncia Capitole,  
Attn: Lucie Breton  
29 Rue Metz, BP 31416,  
31014 Toulouse Cedex 06

Toulouse, le 14 Février 2008

Madame,

Je vous écris afin de régler au plus vite les affaires concernant la location de votre appartement du 53 rue Bayard que j'ai définitivement quitté ce jour.

Pour info, Mme Perez (CNEM, bilan énergie) qui n'a pu venir le 17 janvier n'a pas repris rendez vous. Je dois avouer que je trouve comique que FONCIA me menaçait de devoir payer 35 euros en cas d'absence de ma part à ce rendez vous, alors que c'est eux qui ne se sont pas présentés.

Un autre point de détail concerne le renouvellement du bail l'année dernière (au bout de 6 ans). Dans l'appel à loyer de janvier 2007, FONCIA m'a indûment facture un bail (45 €). Bail que nous n'avons pas accepté, et pour cause, il proposait une forte augmentation de loyer à notre sens injustifiée (preuve en est, FONCIA n'a pas daigné saisir la commission de révision des loyers, comme le prévoyait le courrier accompagnant ce nouveau bail). J'imagine qu'en ce qui les concerne, ça ne coûte rien d'essayer. Ceci étant, je ne pense pas que les frais de renouvellement d'un bail qui n'a pas été signé doivent nous être facturés. Vous l'ont-ils facturé aussi? Je vais pour ma part leur demander le remboursement de ces frais.

De plus, j'ai reçu fin janvier de FONCIA un courrier prenant note de ma proposition de quitter l'appartement plus tôt que prévu: dès le 14-15 février, et du rappel de mes obligations de locataire jusqu'au 15 mars. Toutefois, quelques jours plus tard, j'ai eu un appel de FONCIA (Mme Peyron) pour prendre rendez vous pour une estimation (pour vente?) de l'appartement. Nous avons alors convenu du 7 février à 18:00. Elle m'a recontacté le 4 pour m'informer qu'elle acceptait ma proposition de rendre les clefs dès le 14-15, ce qui lui permettrait de venir évaluer l'appartement, qui plus est vide, à sa convenance et qu'elle préférerait donc annuler le rendez vous du 7. J'ai alors ce même jour (le 4) pris rendez vous avec FONCIA pour accepter cette proposition et pour faire l'état des lieux et remise des clefs ce 14 février à 18:00 avec Mr. Vidal (je tiens à votre disposition une copie de l'état des lieux de sortie). Ainsi, à leur demande, l'appartement est dès maintenant, entièrement à la disposition de FONCIA (pour évaluation, visites location, visites vente, travaux. etc), 15 jours avant la date initialement prévue. Le contrat EDF et l'assurance locataire ont été résiliés ce jour.

../..

../..

Enfin pour terminer, je n'ai toujours pas, à ce jour, reçu l'appel à loyer de février. Je crains que malgré mes **nombreux rappels** (lors du dépôt des chèques de loyer de ces derniers mois) à corriger le destinataire dans leur fichier, ils ont persisté à adresser cette quittance à Mlle Ferrou qui a quitté la colocation en **août** dernier, et dont le nom n'est plus sur la boîte aux lettres. Afin que leur manque de sérieux ne vous pénalise pas, vous trouverez ci-joint un chèque de 850 euros à votre ordre qui devrait couvrir ce dernier loyer. Merci de voir avec FONCIA la régularisation. Ayant moi même quitté l'appartement ce jour, merci de m'adresser toute future correspondance au:

20 chemin Michoun,  
31500 Toulouse

Je vous serai gré de faire en sorte que FONCIA nous rembourse la caution au plus tôt (vous m'aviez confirmé lors de votre visite en juin dernier que nous ne pouvions être tenus responsables de la gestion calamiteuse du dégât des eaux par AGEI, et du manque de professionnalisme des artisans qui ont "refait" l'appartement il y a 7 ans), et prenne en compte le loyer que je vous ai réglé ce jour.

Je suis de nouveau désolé que cette location se soit passée de cette façon. En espérant que vos futurs interlocuteurs en la matière seront à la hauteur de vos attentes légitimes. Veuillez, madame, accepter l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Félix Ingrand

PS: Relevé des compteurs: EDF 70209 HC, 56915 HP, Eau 2052